

Déclaration sur le futur de la politique de cohésion de l'UE"

En ces temps où l'Europe a besoin d'améliorer plus que jamais sa proximité avec les citoyens, la politique régionale et de cohésion de l'UE doit être maintenue. Même plus, les réalisations de cette politique devraient ouvrir la voie à une Europe plus forte et axée sur les citoyens et servir d'exemple pour toutes les autres politiques.

Non seulement la politique de cohésion – y compris les Fonds Européen Structurels et d'Investissement (FESI) – a conduit à améliorer les infrastructures et à créer davantage d'emplois, à renforcer les entreprises, à favoriser la formation et l'éducation ou à stimuler le paysage européen de la recherche, pour ne citer que quelques éléments. Son approche territoriale a suscité, dans un nombre de villes et régions, la création de nouveaux lieux de dialogue sur les politiques publiques et une implication directe des citoyens qui forment la base de partenariats à long terme entre les différents acteurs d'un territoire et aussi entre territoires. La politique de cohésion est un vecteur de solidarité européenne et d'appropriation, par les citoyens au niveau local, du projet européen.

Le FSE en particulier est aujourd'hui considéré par les villes et les régions, comme un instrument important pour promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté. Il a contribué à combattre la discrimination et les inégalités au niveau local et européen. Son impact sur et l'interrelation avec les politiques sociales dans les différents Etats membres ne devrait pas être sous-estimé.

Dans une période de croissance du populisme et d'euro scepticisme, nous, autorités locales/régionales et organisations d'économie sociale, membres de REVES, souhaitons nous prononcer fortement contre l'affaiblissement ou l'abandon totale de la politique régionale de l'UE et la politique de cohésion (tel que proposé, par exemple, dans le scénario 4 du Livre Blanc sur l'Avenir de l'Europe).

Nous insistons sur l'importance d'être cohérent avec l'art. 174-178 TFUE et de maintenir la politique de cohésion comme la pierre angulaire principale du futur projet européen. En effet, c'est notamment cette politique qui permet une réduction des disparités parmi les territoires et les citoyens. En même temps, nous interpellons la Commission européenne et les Etats membre à améliorer les instruments existants et à encourager les décideurs politiques au niveau national, régional et local d'utiliser pleinement toutes les opportunités.

Dans ce contexte, nous demandons la Commission européenne et les Etats membres de:

- maintenir l'approche territorial dans la politique de cohésion car une recentralisation des FESI et d'autres instruments au niveau national signifierait s'éloigner des citoyens et priver les autorités locales/régionales d'importants instruments pour promouvoir le développement local (socialement) durable ;

- Soutenir, dans ce contexte, les opportunités pour les projets locaux plus petits qui soient en mesure de relever des défis spécifiques dans les différents contextes locaux/régionaux et atteindre ainsi les citoyens ;
- poursuivre la promotion et le développement du partenariat basé sur des outils tels que le Développement Local Mené par les Acteurs Locaux (CLLD)/Leader et les subventions globales, le cas échéant ;
- prévoir un soutien financier adéquat pour le renforcement des capacités des acteurs public et privés sociaux ;
- relancer les initiatives communautaires axées sur l'économie sociale et le partenariat à l'instar du programme EQUAL afin de renforcer les réseaux entre les acteurs publics et privés (sociaux), d'impliquer directement les citoyens et les faire s'approprier des stratégies et des initiatives développées, et de générer de l'innovation sociale ;

et ainsi :

- maintenir une approche de gestion partagée, avec un rôle plus important du niveau local et régional ;
- promouvoir davantage une gestion encore plus décentralisée des fonds aussi au niveau sous-régional pour les rendre plus accessibles aux initiatives des communautés locales et des partenariats ;
- promouvoir une gouvernance multi-niveaux dans le cadre de la politique de cohésion, fournir aux autorités locales et régionales ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire et à la société civile de meilleures opportunités pour participer à l'élaboration, la mise en place, l'évaluation et au suivi des programmes opérationnels ;
- renforcer le principe de partenariat et travailler sur les possibilités d'augmenter l'application du Code de Conduite (par ex. : en faisant du partenariat une conditionnalité ex ante) ;

en outre :

- maintenir ou augmenter le budget réservé pour la Politique de Cohésion ;
- rendre ce budget disponible afin de réduire les disparités dans toute l'Europe – aussi et notamment pour des domaines spécifiques tels que l'inclusion sociale de groupes cibles spécifiques, les actions visant à lutter contre les différences concernant le niveau de vie entre les villes et les zones rurales, le développement d'une diversité d'entreprises, etc. ;
- ne pas remplacer une partie du financement par des instruments financiers basés sur le marché tels que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) qui n'est pas géré selon les mêmes principes de gouvernance que les FESI ;
- promouvoir une combinaison du FEIS et du FESI uniquement si les conditions suivantes sont remplies : a) les initiatives sont sélectionnées sur base de procédures démocratiques et transparentes, avec un rôle central des pouvoirs publics et en coopération avec la société civile et les partenaires sociaux ; b) garantie pour une gouvernance démocratique et le partenariat dans le cadre de la programmation, la mise en oeuvre, l'évaluation et le monitoring des initiatives financées ; c) l'accès pour une variété d'acteurs et tailles de projets est assuré ;

- rendre le FEIS accessible pour les plus petites initiatives, l'économie sociale et solidaire et les projets connexes mis en place en partenariat avec les autorités publiques dans le cas où le FEIS et les FESI seront utilisés de manière complémentaire ;
- se concentrer autant sur les villes que sur d'autres types de territoires (avec des actions promouvant le développement des zones rurales ainsi que des mesures concrètes contre le dépeuplement, autre facteur important pour le futur de l'Europe et la lutte contre le populisme) ;
- évaluer les effets des politiques de l'UE au niveau régional et local en vue de lier plus étroitement la politique de cohésion à d'autres volets et procédures de politique de l'UE, y compris le semestre européen – ce qui implique également des réformes de la gouvernance de ce dernier vers une meilleure implication du niveau local et régional ;
- maintenir des conditionnalités ex ante telles que « l'anti-discrimination », « l'égalité des genres » et « le handicap » et examiner les conditions ex ante pour les rendre encore plus cohérentes avec la Charte européenne des droits fondamentaux ;
- renforcer les éléments transnationaux (ex. : dans les programmes liés aux FSE) de manière à stimuler la mise en commun des compétences et des connaissances, mais aussi une solidarité entre les territoires.

Version originale : Version anglaise